

LE TRAIT D'UNION
de
Saint-Sever de Saintonge



JANVIER 2023 - n° 68

Bonne Année

2023



Le Mot du Maire



Chers concitoyens,

C'est le mois de Janvier, une nouvelle année commence, avec tout ce qu'elle véhicule de rêves, d'espoir et de projets. Nous sommes encore dans le scintillement des lumières de Noël. Nous formulons des vœux de bonheur et d'espérance.

Que va nous apporter la nouvelle année...

*De forts enjeux marquerons 2023... Au cœur des réflexions : les contraintes financières et fiscales, l'étude d'une **commune nouvelle** entre Rouffiac et Saint-Sever de Saintonge.*

Je poursuis, avec mon équipe, pour investir et travailler en fonction des possibilités de notre budget pour améliorer la vie de chacun et mieux préparer l'avenir.

Puisse l'année 2023 être bénéfique à la paix, la solidarité, le respect de chacun, dans le Monde, dans notre Pays et à plus forte raison dans notre Commune.

*Je reste **optimiste** et vous assure que si le contexte économique nous demande d'être vigilants, il ne nous empêchera pas de réaliser nos projets : l'achèvement du lotissement communal, l'enfouissement des réseaux, des travaux au groupe scolaire, la voirie...*

*Je suis **confiant** et me permet de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de prospérité à vous et ceux qui vous sont chers.*

*Je garde **espoir** et souhaite que 2023 vous apporte une vie plus belle et plus paisible.*

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants et aux nouveau-nés 2022 tout en ayant une pensée particulière pour celles et ceux qui nous ont quittés.

Au nom du Conseil Municipal, des employés et du comité de rédaction, je vous adresse mes meilleurs Vœux,

Le Maire

Pierre HERVE

VŒUX du MAIRE - 13 janvier 2023

C'est dans une ambiance chaleureuse et festive que les Saint Séverines et les Saint Séverins se sont retrouvés le vendredi 13 janvier à la salle des fêtes pour les traditionnels vœux du Maire. Tout le monde a apprécié ce moment que l'épidémie COVID avait effacé.

Après avoir remercié de leur présence les officiels :



- Monsieur Jacky EMON, Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine,
- Monsieur Bruno DRAPRON, Président de la CDA, Maire de Saintes,
- Monsieur Alexandre Grenot, conseiller départemental, Maire de Les Gonds,
- Monsieur Florian BILS, représentant la Gendarmerie (notre référent),
- Messieurs David MUSSEAU, Éric BIGOT, Victor N'GUEWOUA, respectivement Maires de Rouffiac, Courcoury et Montils.



Monsieur le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants.

Et pour toutes et tous : « Je vous remercie de votre présence ; c'est avec grand plaisir que je vous accueille dans cette « ambiance feutrée », temps fort de convivialité et de rencontre.



Chacun a dégusté le délicieux buffet, préparé par la commission loisirs dirigée par Corinne, accompagné de nombreux bénévoles.

Grand MERCI à tous.



Communes Nouvelles



La fusion des communes de ROUFFIAC et SAINT-SEVER est amorcée !

Fin 2021, une réunion des Maires et Adjointes, à l'échelle du département a expliqué le principe des fusions de commune !

Suite à la 5ème réunion de travail et d'échange sur la question de regroupement avec mes collègues, Maires de ROUFFIAC, COLOMBIERS et MONTILS le 12 Juillet, nous avons pris la décision, David MUSSEAU et moi-même de préparer la fusion à 2 : **ROUFFIAC et SAINT-SEVER**.

Une confirmation pour les Maires de ROUFFIAC et SAINT-SEVER qui ont présenté l'idée aux membres de leur conseil municipaux, qui ont respectivement validée à l'unanimité l'étude de « faisabilité ».

Le 18 Octobre c'est l'ensemble du personnel qui a été informé de ce projet et chacun a pu poser de nombreuses questions.

Le 27 Décembre, David MUSSEAU et moi-même avons rencontré Mme Véronique SCHAAF, sous-préfète, en présence de Mme COURTHES, cheffe du Pôle Collectivité Locale et Développement Territoriale à la sous-préfecture de Saintes. Madame SCHAAF nous a assuré de son soutien.

Nous devons maintenant rencontrer Mme NIVART-ONCHALO, conseillère aux décideurs locaux, pour faire l'état de nos finances respectives avant d'élaborer **la charte** de la Commune Nouvelle, qui a pour objet de rappeler l'esprit qui anime les élus fondateurs ainsi que les principes fondamentaux qui doivent s'imposer aux élus qui seront en charge de la gouvernance tant de la Commune Nouvelle que de la commune déléguée.

NOS OBJECTIFS

- 1 - Permettre l'émergence d'une collectivité locale plus dynamique, plus attractive en terme économique, social et en capacité de porter des projets que chaque commune prise séparément ne peut pas ou difficilement porter.
- 2 - Assurer une meilleure représentation de notre territoire et ses habitants auprès des collectivités ou établissements publics, tout en respectant une représentation équitable de nos deux communes au sein de notre **Commune Nouvelle** et une égalité de traitement entre les habitants.
- 3 - Maintenir un service public au service des administrés de notre territoire en regroupant tous les moyens humains, matériels, financiers et permettre d'assurer le développement cohérent et équilibré de chaque commune fondatrice dans le respect et dans les intérêts de chacun en maintenant une bonne gestion des deniers publics.

LES ORIENTATIONS PRIORITAIRES : CONCLUSION

Notre objectif avant tout est de faire force pour pérenniser le groupe scolaire et le cabinet médical. On doit mettre en commun nos atouts ; nous avons la volonté d'unir nos forces et de mutualiser le matériel et le personnel.

Les projets menés seraient à l'échelle de ce nouveau territoire avec une amélioration du **service public**.



Pierre HERVE

Maire

Les Conseils Municipaux résumés

Résumé Conseil municipal

22 septembre 2022

(6/2022)

1) Droit de préemption

Le Maire renonce à préempter

- Immeuble de Mr Stéphane GRENON, rue du Grand Village (lot n°2)
- Immeuble de Mr Stéphane GRENON, rue du Grand Village (lot n°1)
- Immeuble de Mr Stéphane GRENON, rue du Grand Village (lot n°3)
- Immeuble de Mr Jonathan BRUNG et Mme Jenifer MASSIAS, 3 impasse de l'Enfer

2) Modifications des statuts de la CDA lié à la compétence Énergie

Proposée lors du Conseil Communautaire de la CDA du 07 juin 2022.

III-Compétences facultatives (article 6-III-9°) « Promotion des énergies renouvelables sur le territoire : participation à des sociétés de projets dont l'objet est le développement de centrales photovoltaïques au sol » est rajoutée. Le conseil municipal adopte à 10 voix pour, 1 contre (Mr FERRARI), 1 abstention (Mme LECLERC).

3) Modification des statuts de la CDA liée à la compétence

Proposée lors du Conseil Communautaire de la CDA du 07 juin 2022.

II-Compétences optionnelles

Est ajouté :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ». Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

4) Bilan des comptes 2021 de la semis

Le Conseil après présentation du bilan par Le Maire, approuve à l'unanimité des présents, les comptes de l'opération et confirme son engagement financier envers la SEMIS.

5) Prix du fermage pour le terrain « La Coudray »

Le loyer de l'EARL « Le Domaine du Lys » (Mme et Mr LYS) est fixé à l'unanimité du Conseil à 149,62 pour l'année 2022/2023.

6) Commune Nouvelle Rouffiac/St-Sever

Mr le Maire expose ses échanges avec les maires de Rouffiac, Montils et Colombiers. La fusion concernerait uniquement St Sever et Rouffiac. Les conseils de Rouffiac et St-Sever ont validé la poursuite des démarches.

Les agents seront consultés par la suite, puis la population.

7) Mutuelle complémentaire des agents titulaires

La commune participe à la « prévoyance maintien du salaire » de la MNT, pour les agents titulaires va passe de 10€ à 15€/mois, après validation à l'unanimité du Conseil Municipal.

8) Mise à jour du tableau des effectifs de la commune (suppression 2 postes vacants)

Suite au départ en retraite de deux agents en 2020 et 2021, ont été créé pour les deux agents actuels : un poste d'adjoint technique principal 1ère classe ainsi qu'un poste d'adjoint technique.

Les Conseils Municipaux résumés

9) Décision modificative n°3 : Amortissement désherbeuse + CDA

Suite au passage à la M57, un complément d'amortissement non anticipé doit être effectué concernant l'amortissement de la désherbeuse.

10) Tarif location des tables et chaises + photocopies

Tarif à compter du 23 septembre 2022, table bois = 1,00€ la pièce/chaise = 0,25€ la pièce + un forfait de 10€ afin de couvrir les frais de mise à disposition du personnel lors de la remise du mobilier (à compter du 1er janvier 2023).

Tableau tarifaire des photocopies

		Format A4 noir et blanc	Format A3 noir et blanc
Particuliers	Papier non fourni	0,25 €	0,35 €
Associations	Papier fourni	0,08 €	0,10 €

11) Devis poteaux incendie « Lotissement du Parc »

Installation d'une nouvelle borne incendie entre les « 17 et 21 de la rue de Saintonge », suppression de celle située « impasse de Vierlay ». Ainsi le lotissement sera entièrement desservi, englobant également une partie des « Quatre routes ». devis VEOLIA de 5 240€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

12) Taxe d'aménagement EPCI

Après avoir étudié les conditions du reversement de cette taxe, M. le Maire a constaté que la commune ne sera pas concernée par ce transfert.

13) Questions diverses

Afin de remplacer la secrétaire de mairie (environ 5 mois pour congé maternité), une stagiaire de la formation de secrétaire de mairie du centre de gestion sera contractualisée.

M.HERVE informe le conseil municipal d'un virement de crédit n°1 afin de financer la restauration des registres d'État Civil.

Tous les devis pour la demande de subvention de la restauration des registres de d'État Civil ont été envoyés le 05 septembre 2022, pour avis technique, aux archives départementales de Jonzac.

Suite aux incendies en France cet été, le gouvernement demande aux collectivités de nommer un correspondant incendie et secours. Mr FERRARI, travaillant lui-même pour le SDIS accepte sa nomination proposée par le conseil.

Mme LECLERC demande (mail) à M. FERRARI l'évolution de l'heure civique. Pour l'instant 7 personnes inscrites. Il souhaite fidéliser les associations puis planifier les demandes pour l'année prochaine. Il propose un lien direct sur le site internet et une communication plus visible à la mairie, sur le trait-d'union et/ou le flash. Des flyers vont « arriver ».

La préfecture propose de participer à une réunion de présentation du PDSR (06/10/2022). Le courrier sera transmis à Mr DEMINIER, référent.

La CDA a délibéré de la révision de son PLH pour une durée de 6 ans. Le conseil va proposer à M.FERRARI d'être le représentant pour la commune.

M. HERVE informe que la SEMIS a réattribué les logement n° 4, 5 et 6 des Dénérades.

Mme PEQUIGNOT a besoin de signaleurs pour l'escapade du Fleuve Charente. Plusieurs membres du conseil participeront.

Les Conseils Municipaux résumés

Mme MONDIN demande si la commune prévoit d'éteindre les éclairages la nuit (économies d'énergie). M. HERVE répond que les nouveaux lampadaires équipés de LED ne peuvent être complètement éteints, mais qu'une baisse de la luminosité a été effectuée. Les autres lampadaires s'allument et s'éteignent en fonction de la luminosité.

Suite aux recherches de Mme RESSOUCHE concernant la hauteur (sécurité) du muret de l'école et à la connaissance du problème de M. HERVE. Le mur sera rehaussé par l'association le SAS qui ne pourra pas intervenir avant février, mars 2023.

M. TIBURCE rappelle au conseil l'opération « Nettoyons la Nature » (24/09/2023). Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Résumé Conseil municipal

27 octobre 2022

(7/2022)

1) Droit de préemption

Le Maire renonce à préempter

- Immeuble de Mr VILLARD Philippe, 114C rue de Saintonge
- Immeuble de Mr GRENON Stéphane, 21C rue du Grand Village (lot 3)

2) Choix du devis pour la restauration des registres d'État Civil

La commune de St Sever a conservé tous les registres de l'État Civil depuis 1674, certains sont très abîmés et doivent être restaurés. Quatre devis ont été demandés.

Le conseil vote à l'unanimité pour le devis de L'atelier QUILLET (1 179,36€) et autorise le Maire à demandé la subvention associée (aide du département de 50% du coût HT des travaux)

3) Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Charente-Maritime

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable à son affiliation.

4) Dépenses d'investissement-FCTVA

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500€ TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste (chauffe-eau, électroménagers, petit mobilier, matériels techniques, matériels de projection, panneaux de signalisation routière et accessoires, panneaux signalétiques de bâtiments ou de lieux publics, panneaux signalétiques de sécurité, matériels protection incendie, ainsi que tout le matériel jugé suffisamment durable par Mr le Maire).

Le Conseil Municipal a l'unanimité, valide la liste et autorise Mr le Maire à imputer ces biens meubles d'un montant inférieur de 500€ en section d'investissement dans la limite des crédits prévus au budget.

5) Décision Modificative n°4 : Opération d'ordre EP2

Ajout d'une facture complémentaire de lampadaire (569,29€) en dépense et recette d'investissement.

6) Revalorisation loyer logement communal

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation annuel du loyer du locataire du 55, rue de Saintonge. 3%, soit 15€ supplémentaires à compter du 01/01/2023.

7) Convention d'Assistance Technique Générale-syndicat de la Voirie

Dans le soucis d'une meilleure gestion de budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le syndicat départemental de la Voirie propose une assistance d'une facturation annuelle forfaitaire de 150€. La production d'un diagnostic de voirie qui ferait l'objet d'une facturation ponctuelle de 1 200€.

Les Conseils Municipaux résumés

La convention est proposée pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2026

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer à la nouvelle convention.

8) Modification des statuts de la CDA de Saintes : Nouvelle compétence facultative

Une nouvelle compétence facultative s'ajoute aux statuts de la CDA : *« Participation à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville et définition des obligations de service publics y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »*

Le conseil municipal adopte la modification statutaire avec 1 abstention (Mme LECLERC) et 13 voix pour.

9) Questions diverses

Mr FERRARI explique que le PCS doit être mis à jour, Me le Maire l'autorise à « faire du porte à porte » afin de recenser les personnes concernées. Mr GUILBERTEAU souligne la solidarité qui a été constatée lors des dernières inondations.

La commune a un nouveau téléphone portable pour les urgences qui sera utilisé dans les PCS ainsi que lorsque la mairie sera fermée.

Mr TERRIERE informe le conseil que les travaux du futur lotissement sont en bonne voie. La commission s'est réunie pour étudier les projets d'achat de terrains.

Mr DEMINIER souhaite savoir où en est l'avancement des travaux devant chez lui ? Car cet endroit est très dangereux pour les piétons. Mr TERRIERE informe que des devis sont en cours. C'est une route départementale, la mairie ne peut pas décider seule des travaux. Actuellement, les différentes propositions faites au département ont été refusées.

La CDA de Saintes a remanié toutes ses commissions, elles sont désormais au nombre de 19 au lieu de 8. Mr HERVE propose aux conseillers intéressés de s'inscrire.

Mr le Maire fait un compte-rendu de la réunion avec la gendarmerie à Rouffiac concernant le dispositif « participation citoyenne » de leur service.

SOLURIS demande à la commune de nommer un référent cybersécurité, Mr GABORIAUD est volontaire.

Mme DUPONT souhaite savoir à qui s'adresser concernant l'ajout de nouveaux arrêts de train à la gare de Beillant ? Mme LECLERC va se renseigner.

Mme PEQUIGNOT informe que Mme MARCILLY va rencontrer les collectivités du département.

Mme LECLERC informe que le « Contrat d'engagement républicain » signé par les associations seront déposés dans un dossier avec les associations.

Mr FERRARI demande quand une commission travaux aura lieu . Mr TIBURCE étant absent, il répondra à son retour.

Mr DEMINIER fait un compte-rendu de la réunion de sécurité routière du 06/10/2022 à Saintes

Résumé Conseil municipal

24 novembre 2022

(8/2022)

1) Droit de préemption

Le Maire renonce à préempter

- Immeuble des Consorts BRUNG, 63 rue de Saintonge
- Immeuble de Consorts GIRAUD, 30 rue de Reutin des Bois
- Immeuble de Mme PERPIGNAN Marie-Françoise (Viager), 18 rue de la Nougerée
- Immeuble de M. MAZEAU Patrick, 37 rue de Saintonge

Les Conseils Municipaux résumés

2) Médiation Préalable Obligatoire (CDG 17)

Le dispositif MPO permet d'introduire une phase de médiation avant tout recours devant le Tribunal administratif de Poitiers, pour les décisions prévues par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022. Si les centres de gestion, en qualité de tiers de confiance, propose une mission de médiation préalable obligatoire, les collectivités ont la facultés de choisir ou non d'y adhérer. Cette adhésion n'occasionnera aucun frais ; seule la saisine du médiateur à l'occasion d'un litige entre un agent et sa collectivité donnera à contribution financière (70€ de l'heure).

Le conseil municipal décide d'adhérer à la mission de médiation, d'approuver la convention (à conclure avec le Centre de gestion de la Charente-Maritime), et autorise le Maire à signer cette convention.

3) Alerte Harcèlement

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 et afin de permettre aux collectivités et établissements publics de remplir cette nouvelle obligation, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose de gérer ce dispositif de signalement par voie de convention.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de conventionner avec le Centre de gestion ainsi que d'autoriser Mr le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette convention.

4) Motion AMF

Mr le Maire donne lecture de la motion soutenue par l'AMF exprimant une profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes, la capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoin de la population.

5) Location tables et chaises particuliers/photocopies

Les tables en bois et les chaises en location sont vieillissantes et abîmées, parfois disparaissent et prennent du temps inutile aux agents et élus. Mr le maire propose aux conseil qu'elles ne soient plus louées ni prêtées. Le conseil municipal valide. Le tableau du prix des photocopies est maintenu.

6) Taxe d'aménagement et EPCI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents (les communes membres continueraient à percevoir l'intégralité de la taxe d'aménagement), de maintenir la position communautaire par cette affaire, de ne pas fixer (pour l'heure) le versement de tout ou partie de ladite taxe, ainsi que d'autoriser Mr le Maire (ou son représentant) à accomplir toutes les démarches.

7) Budget principal : DM n°5-Avance « Lotissement du Parc »

Les travaux VRD du lotissement sont terminés et une avance de la commune est nécessaire avant la vente des premiers terrains ainsi que pour le budget annexe. Le budget primitif 2022 de la commune, en fonctionnement et investissement, augmente donc de 18 510€ pour s'équilibrer à **528 873€** (fonctionnement) et **265 559,36€** (investissement).

8) Budget annexe « Lotissement du Parc » : DM n°1-VRD Lotissement

Le budget primitif 2022 du budget annexe « Lotissement du Parc » augmente de 70 510€ en investissement et 76 000€ en fonctionnement soit un équilibre à **182 005€** (fonctionnement) et **198 510€** (investissement).

9) Questions diverses

Consignes cartouches d'encre :Nous devons payer une consigne de 100€ lors de l'envoi de cartouches neuves qui sera remboursée à la récupération des anciennes (virement de crédit n°2).

Chaque association demande la possibilité d'avoir une location gratuite de la salle des fêtes. Mr HERVE n'ayant pas reçu tous les éléments de Rouffiac, il reporte le sujet à la prochaine réunion du conseil.

Les Conseils Municipaux résumés

Mr GABORIAUD pose la question du règlement du « Lotissement du parc » ainsi que la rédaction d'un cahier des charges. Mr TERRIERE répond qu'il s'agit de la prochaine étape et que la commission va se réunir à ce sujet avec MR BARTHOLOME.

Mr HERVE informe que les vœux du maire se dérouleront le vendredi 13 janvier à 19h.

Mr TERRIERE informe que Mr GRENON projette d'ouvrir un restaurant à St SEVER au printemps 2023. La mairie fera un geste en participant à la création de trottoirs en face du restaurant.

Mme PEQUIGNOT informe que le concept du marché de Noël en semi-nocturne sera peut-être à revoir, il n'y avait plus personne à partir de 19h.

Mme DUPONT déplore de ne pas avoir eu de réponse à son mail suite à son compte-rendu de la commission éducation de la CDA. Mme MORTON sera prévenue que Mme DUPONT assistera désormais aux conseils d'école.

Plusieurs élus regrettent qu'il y ait un article dans le Sud-Ouest concernant une commune nouvelle St Sever/Rouffiac avant d'en avoir informé les habitants. Le sujet sera inséré dans le prochain trait-d'union de janvier.

Mr DEMINIER demande si la route sera aménagée en face de chez lui ; il faut attendre la fin des travaux d'enfouissement « de la rue de Saintonge répond Mr TERRIERE.

Mr DEMINIER se questionne sur des panneaux d'entrée d'agglomération vers le cimetière. Mr TIBURCE informe que cet achat fera partie de la prochaine commande groupée.

Mr DEMINIER signale qu'un véhicule stationne sur la voie publique « route de Beillant ». Un courrier sera envoyé à l'administré.

Mr FERRARI informe le conseil que le Plan Communal de Sauvegarde est toujours en cours. Et il sensibilise sur l'heure civique dès que possible.

Mr FERRARI souhaite savoir comment travaillent les commissions ? Mr HERVE répond qu'il y a des responsables qui les réunissent puis font un compte-rendu au conseil. Mr FERRARI constate que ce n'est pas le cas de toutes.

Mr FERRARI demande s'il est possible d'agir en matière de réduction énergétique. Diminuer ou éteindre l'éclairage public. La majorité de la population serait favorable à cette décision. La commission se réunira pour réétudier la question.

Mr FERRARI demande ce qu'il en est du cambriolage de la salle associative ? Est-il possible d'envisager des alarmes, des détecteurs de mouvements pour les bâtiments publics de la commune ? Qui s'en occupe La commission sécurité ?

Mr FERRARI est satisfait du service « Panneau Pocket » mais il déplore un manque de communication concernant l'absence de chauffage à l'école. Le conseil n'a pas été informé et il constate que c'est un problème récurrent.

Mme RESSOUCHE pointe que plusieurs élus n'étaient pas du tout au courant et que des chauffages d'appoint auraient dû être achetés par la mairie.

Mr TIBURCE explique l'enchaînement des événements et le problème de réception des pièces défectueuses.

Mr TIBURCE ajoute que les chauffages d'appoint ne sont pas autorisés dans les classes et que le compteur n'aurait pas supporter la surcharge.

Lotissement - Le parc de Beillant

Le lotissement dont la réception a été effectuée le 04 novembre 2022, avance à grands pas.

La commission a attribué les lots : numéros 01 - 02 - 03 - 04 - 07 - 10 - 11, - 12 et 13.

Les dossiers sont chez le notaire qui est en charge du lotissement pour rédiger les compromis de vente.

La commission travaille maintenant sur le règlement du lotissement, celui-ci sera finalisé pour la fin du mois de janvier 2023.

Les 4 terrains restant libres sont les suivants : lot n 05 - 06 - 08 et 09.



Économie d'énergie



La commission économie d'énergie travaille sur plusieurs dossiers en parallèle avec la commission travaux afin d'améliorer le confort des enfants à l'école.

Les travaux en prévision sont les suivants :

- isolation
- remplacement des fenêtres, portes et volets
- climatisation / chauffage...

Ces projets sont en cours d'étude par les deux commissions.

L'heure civique, qu'en est-il ?



Après une approche par flyers et un contact avec les habitants de Saint-Sever de Saintonge, une dizaine de personnes ont répondu présents à l'heure civique.

Un commencement timide mais qui nous laisse espérer un bon développement.

Une réunion des volontaires aura lieu en début d'année 2023.

Un grand merci aux personnes qui se sont inscrites.

Éclairage public

Un devis a été demandé, pour connaître le coût de modification des horaires d'éclairage public sur les luminaires les plus anciens.

Pour le réseau récent, la consommation est à minima entre 22h00 et 6h00 du matin.

Cérémonie du 11 novembre 2022



Le 11 novembre est la journée nationale de la commémoration de la Victoire et de la Paix. Chaque année, la France célèbre l'anniversaire de l'armistice et rend hommage à tous les morts pour la France.

A cette occasion, Monsieur le Maire a lu le message de Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire.



Un hommage particulier a été rendu aux deux soldats morts pour la France au Mali.

"Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin. Honorons leur sacrifice et celui de tous les soldats qui ont versé leur sang pour la France."



Après l'appel des Morts, le dépôt de gerbe suivi de la minute de silence, les enfants de l'école accompagnés des adultes ont entonné la marseillaise. Un vin d'honneur organisé par la commune a été servi à l'issue.

Devenez Acteur de la sécurité civile...



En intégrant la réserve communale de la Sécurité Civile, vous participez au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Différents événements majeurs peuvent toucher notre commune. Qu'ils soient météorologiques ou technologiques, ils peuvent mettre à l'épreuve et désorganiser les services de secours.

Conditions: Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat que vous signez avec le Maire.

Et le Judo, toujours actif ?



Le Judo Club Rouffiac compte actuellement 75 licenciés dont 11 sont de Saint-Sever de Saintonge. Nous nous félicitons d'avoir trois nouvelles ceintures noires (3 filles). Mais également d'avoir permis aux jeunes arbitres et commissaires sportifs de se former aux gestes de premiers secours (PSC1) en collaboration avec les clubs de Chaniers et la Chapelle des pots.

Nous serions heureux de vous accueillir au Dojo.



Participants à la formation aux gestes de premiers secours

Renseignements : judoclubrouffiac@gmail.com

Passeport et cartes d'identité : anticipez-le



Renouvellement, trouvez un rendez-vous en mairie !

Vous prévoyez un voyage à l'étranger ? Vous allez prochainement passer un examen ? Vérifiez la validité de vos titres d'identité et anticipez leur renouvellement bien avant la date d'expiration !

Anticiper le renouvellement de ses titres d'identité

Il est particulièrement conseillé d'entreprendre les démarches de renouvellement et de prendre rendez-vous en mairie six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité, et notamment si vous êtes dans l'une de ces situations :

- vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- l'un de vos enfants doit participer à un voyage scolaire ;
- vous êtes étudiant ou vous allez passer un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>). Il faut ensuite se rendre en mairie (n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service car le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile) afin de finaliser votre dossier.

Attention : Le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible **mais n'est pas obligatoire** lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos titres d'identité si la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Nouveau service pour faciliter la prise de rendez-vous en mairie

Face à la forte affluence des demandes et aux difficultés des usagers pour obtenir des dates de rendez-vous, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à leur disposition un moteur de recherche permettant de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.

Pour cela, il vous faudra renseigner :

- la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 km) ;
- le motif du rendez-vous ;
- le nombre de personnes faisant une demande ;
- votre localisation.



Le moteur de recherche ([Recherche de rendez-vous en mairie \(ants.gouv.fr\)](https://recherche.ants.gouv.fr)) vous propose des communes et des créneaux de rendez-vous disponibles sur une période de 3 mois maximum, selon les critères que vous avez indiqués. Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier. Une fois le créneau choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne. Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, rapprochez-vous de votre mairie. de référence.



DÉPARTEMENT

Le mot de vos Conseillers départementaux du canton de Thénac

En cette fin d'année, le Département définit ses orientations budgétaires pour 2023. Comme l'a souligné notre Présidente, Sylvie MARCILLY, cette année sera marquée par la conjoncture internationale, la guerre en Ukraine, la crise énergétique, les conséquences de la sécheresse ... Malgré ce contexte, le Département de la Charente-Maritime, avec des finances bien gérées, souhaite poursuivre une politique d'investissements tout en faisant preuve de rigueur.

En 2023, notre programme d'actions va notamment comprendre :

- Le Plan Vélo du Quotidien,
- La signature des Contrats de Proximité avec les intercommunalités du Département afin de concrétiser ce partenariat qui a toujours existé. Cela va permettre aux intercommunalités de soutenir les communes dans leurs investissements.
- L'entretien des routes départementales,
- La prévention de l'enfance en danger,
- La poursuite du Plan Santé pour aider à l'installation des médecins sur nos territoires,
- Le Plan Jeunesse,
- La fin du déploiement de la fibre optique.

Dans notre canton de Thénac, des subventions ont été accordées aux communes pour les soutenir dans leurs actions. Dernièrement, ce sont par exemple, 25 000€ qui ont été accordés à la commune de Pérignac pour la construction d'une Maison de Santé. Le Département a également soutenu la création d'une aire de covoiturage de 10 emplacements à Tesson. Dans le cadre de sa politique énergétique, le Département a accordé une subvention de plus de 60 000 € à la commune de Courcoury pour l'installation d'un chauffage à géothermie desservant la Maison de la Seugne et des bâtiments communaux. Concernant les manifestations, le Département a soutenu la CDA de Saintes pour l'organisation de l'Escapade sur le Fleuve Charente, qui fut encore cette année une très belle manifestation.

Enfin, nous vous souhaitons à toutes et à tous une belle et heureuse année 2023.

Sylvie MERCIER

Vice-Présidente du Département

Maire de Thénac

sylvie.mercier@charente-maritime.fr



Alexandre GRENOT

Vice-Président du Département

Maire des Gonds

alexandre.grenot@charente-maritime.fr



RECENSEMENT CITOYEN / MILITAIRE



*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*



QUELQUES CONSEILS POUR LE RECENSEMENT CITOYEN (ou RECENSEMENT MILITAIRE)

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du jour anniversaire de leur 16 ans.

L'intéressé ou son représentant légal doit se présenter à la mairie de son domicile muni des informations et des documents suivants :

- ◆ Carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité (tient lieu de certificat de nationalité française)
- ◆ Livret de famille
- ◆ Numéro de téléphone et adresse mail valide

Conformément aux dispositions du code du service national, le Certificat Individuel de Participation (CIP) à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) est exigé dans les pièces à fournir jusqu'à l'âge de 25 ans au titre qu'il vous permettra :

- ◆ De vous inscrire à l'examen du permis de conduire
 - ◆ A différents concours et examens, notamment de la fonction publique
 - ◆ D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.
- Pour rappel, le **décal entre la date de recensement à la mairie et la date de convocation à la JDC est de 4 à 12 mois** (selon l'âge du jeune au moment du recensement). Après le recensement, **les jeunes doivent attendre un délai de 4 mois pour créer un compte sur le site « majdc.fr » dans « espace jeunes ».**
 - Lors de la création de leur compte, les jeunes doivent saisir les mêmes données que celle indiquées sur l'attestation de recensement (bien respecter les accents et les tirets entre noms et prénoms composés s'il y en a), date et lieu de naissance, département de résidence. Ils recevront un lien sur leur adresse mail moins de 24 h après leur inscription pour créer un mot de passe.

Le compte peut être créé sans que l'administré soit en possession de son identifiant défense. Cette information n'est pas obligatoire.

- Le jeune doit faire connaître tout changement de domicile ou de résidence jusqu'à ses 25 ans auprès du CNSJ de Poitiers même après avoir effectué sa JDC.
- **Les jeunes seront convoqués même s'ils ne créent pas de compte sur « majdc.fr » et leur convocation leur sera envoyée par courrier**, cependant leur compte permet d'indiquer des indisponibilités, de modifier des dates de convocation, de recevoir une convocation sous forme numérique etc...



DESCENTE DE LA CHARENTE

C'est au départ de Dompierre sur Charente à destination de Saintes par une journée ensoleillée que la descente de la Charente s'est déroulée le 25 septembre 2022. Cette manifestation organisée par la communauté d'agglomération s'inscrit dans un calendrier annuel et a pour objectif de promouvoir le tourisme dans notre région et faire connaître nos villages. C'est donc naturellement que nos communes de Rouffiac et Saint-Sever qui bordent la Flow Vélo s'inscrivent dans cette aventure.

Ce fut l'occasion pour les nombreux participants particulièrement hauts en couleur de réaliser cette activité ludique avec les moyens de leur choix, baskets, VTT, Paddle, canoé, bateau etc.



Pour cette occasion, une halte était proposée sous le pont de Beillant afin de permettre à chacun de découvrir le stand des Pêcheurs Saintongeais (AAPPMA) et d'échanger avec la sympathique équipe de la sécurité civile déployée..

Boissons fruitées et portion de cake ont été proposés et appréciés pour booster nos sportifs habituels et occasionnels qui se sont prêtés au jeu pour cette édition 2022.



Dans le cadre de la visite des points d'étape, Alexandre GRENOT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes, en charge du Tourisme a fait une halte au Pont de Beillant pour saluer participants et organisateurs. Durant sa visite un drone mis en œuvre par son équipe de communication a survolé la Charente pour voir de plus haut et plus loin l'activité fluviale du moment.

Merci à tous les organisateurs, animateurs et aux participants qui se sont prêtés au jeu en se déguisant en vue d'animer cette journée pleine de couleurs.



TÉLÉTHON 2022

Chaque année des dizaines de milliers de bénévoles se mobilisent tout au long de l'année aux côtés de l'**AFM Téléthon** pour aider à combattre les maladies neuromusculaires et les maladies rares en proposant des manifestations permettant de récolter des dons. Le Téléthon est un événement de solidarité unique au monde par son ampleur, ses résultats et sa longévité.

Nous remercions très chaleureusement tous les bénévoles et tous les participants qui œuvrent pour cette cause chaque année.



Participants / Donateurs



La « Poker Team »



Mme Pavi et Mr le Maire

A Saint-Sever, ce n'est pas moins de 3500€

de dons récoltés à l'occasion des deux manifestations proposées. Celle du premier mai et celle du traditionnel pot-au-feu du 3 décembre.

- Manifestation du 1^{er} Mai 1065€
- Pot-au-feu du 3 Décembre 2467€

Ces deux manifestations ont permis de reverser à l'AFM Téléthon **3532€**.

Merci et BRAVO à vous toutes et tous.



Animatrice pour les sourires



Un grand Merci à la joyeuse équipe de cuisinier du traditionnel pot-au-feu 2022

Cuisiniers pour les papilles



MARCHÉ de NOËL



Le Marché de Noël s'est déroulé cette année en semi nocturne. Lors de cette belle journée où petits et grands ont trouvé leur bonheur.

Pour la trentaine d'enfants présents, une activité « à la recherche du Père Noël » animée par nos petits Lutins : Claudie, Gisèle, Aline, Lucette, Jean-Paul, Corinne et Emilie a été proposée et appréciée tant des enfants que des parents que nous remercions pour leur présence. Après l'avoir cherché et trouvé, chaque enfant a pu passer un moment avec le Père Noël. A leur retour un bon chocolat chaud accompagné d'une gaufre les attendaient.

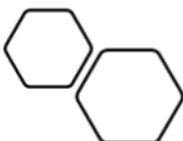


Pour les grands, déambulation dans les allées et stands où, producteurs locaux et autres créateurs ont proposés leurs produits ou décorations et objets façonnés par leurs soins.

Du vin chaud ? Bien sûr ! et autres crêpes et gaufres pour satisfaire les papilles de tous.

Nous remercions tous les bénévoles ainsi que la commission d'action sociale qui ont participé si généreusement et qui ont apporté au-delà de leur aide, joie et bonne humeur.

Merci aux visiteurs qui rendent vivante cette manifestation et réchauffent le cœur de tous nos exposants que nous saluons et remercions également.



Il ne reste plus qu'à se donner rendez-vous l'année prochaine!



DOSSIER - LES SERVICES SUR NOTRE COMMUNE

A.T.N Nettoyage

L'entreprise ATN créée en 2006 propose des services de nettoyage de locaux commerciaux, après chantiers, vitrerie et services associés adressés aux professionnels types syndics, bailleurs sociaux, entreprises et commerces... couvrant le département de la Charente Maritime et Charente.

En 2011 rachat de la société Actinet devenue ATN 33 qui elle s'occupe du secteur de Bordeaux et la Cub.

En 2016 création de la SAS ATN 16 pour le département de la Charente puis en 2020 la société ARCANET pour le secteur d' Arcachon est ses environs.



L'Ail noir des claires - Véronique et Éric LE JUDEC

Je suis **Véronique** d'origine Ch'ti, je viens du milieu pharmaceutique et j'ai été directrice de marketing chez Roc-Neutrogena. Je suis **Eric**, Normand d'origine j'ai suivi une école de commerce, et suis Multi-médaillé au concours Lépine. Ma dernière invention « le press-art » vendu dans 24 pays .

Après avoir vécu 10 ans en Suisse, nous avons vécu 6 ans en Andalousie. C'est en Andalousie 1^{er} producteur Européen que nous avons découvert l'ail noir.

Nous avons donc décidé de rentrer en France et de nous lancer dans cette activité. La Charente-Maritime et sa production d'huîtres de claires nous a semblé propice à cette activité.

Nous cherchions un local avec une superficie suffisante pour notre activité, nous avons saisi l'opportunité d'une offre qui nous convenait sur le bon coin et qui nous a conduit jusqu'à Saint-Sever. C'est donc par pur hasard que nous sommes venus nous installer dans votre commune .



Nous produisons actuellement 1,5 tonne par an , nous espérons arriver à produire 3 tonnes mais nous n'irons pas au -delà voulant préserver une bonne qualité du produit. Nous n'envisageons aucune embauche dans l'immédiat.

Notre conseil : faire attention à son alimentation, privilégier les circuits courts et le bio et bien surconsommer de l'ail noir sans modération.

Espadon Passion Nautique

Didier PARINET 48 ans résidant à Fontcouverte.



Espadon Passion Nautique

Entretien - restauration - modification - mécanique -
dépannage à domicile - transport - achat - vente,
spécialisé bateau et moteur vintage, runabout - canot
automobile - dinghy

Didier Parinet 06-10-32-88-65
didiermer@hotmail.com

Micro entreprise ESPADON PASSION NAUTIQUE
24 route de Beillant 17800 ST-SEVER-DE-SAINTONGE
FACEBOOK : PARTICULIER

La société Espadon Passion Nautique est spécialisée dans l'entretien, la réparation, la mécanique, les modifications de bateau ancien et récent, le transport et le dépannage sur l'eau. Le cœur de mon activité est la restauration de bateau des années 50 à 80 modèles dinghy et runabout.

Ancien ouvrier dans la mécanique générale et passionné de restauration bateau depuis plus de 20 ans. J'ai profité du plan social de la société Verallia Cognac pour me lancer à mon compte dans ma passion à plein temps depuis janvier 2021.

J'ai choisi St Sever de Saintonge grâce à la vente de l'ancien garage auto et la proximité de la rivière. Ainsi qu'une clientèle loin de la mer en demande de mécanicien pour entretenir ou restaurer leurs bateau.

J'invite les passionnés et futurs plaisanciers à venir me rencontrer pour des conseils ou une aide dans l'entretien ou la recherche de leur futur navigation ancienne ou récente ainsi que les pièces plus fabriquées pour faire perdurer leurs embarcations et moteurs de collection.



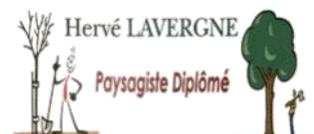
Hervé LAVERGNE - Paysagiste

Etant paysagiste diplômé, j'ai créé l'Entreprise Hervé Lavergne Paysagiste en Mars 1998. J'ai choisi de m'installer à Saint-Sever où j'habite depuis 1996 ; En 2008 mon entreprise SOS Jardin est née afin répondre aux attentes de plusieurs clients et d'offrir un service à la personne pour les opérations d'entretien de jardin tout en ayant des avantages fiscaux.

Les opérations proposées sont la taille d'arbres et de haies, l'entretien de jardin (la tonte, le désherbage, nettoyage des massifs...), la création de massif, de pelouse, de rocaille et aussi la fourniture / pose de clôture (panneaux rigides, grillage...) portails et portillons ; en résumé tout ce qui concerne l'agrément de vos espaces verts.



Aujourd'hui l'équipe se compose de 4 personnes, nous pouvons intervenir ensemble en fonction des opérations à effectuer ; le matériel est renouvelé régulièrement, une partie du portatif est électrique. Si vous souhaitez avoir un avis, un conseil, je me déplace sur une zone géographique allant de Pons, Cognac, Saintes ; les travaux sont effectués après acceptation d'un devis; les délais sont en fonction du planning bien sûr, mais principalement de la météo et de la saison.



Les Assistantes maternelles

La commune compte deux assistantes maternelles, Karine depuis 18 ans et Séverine depuis 7 ans. Après avoir été dans le tourisme et en congé parental pour ses enfants, la première a entamé une reconversion professionnelle dans le secteur de la petite enfance. La deuxième, mère de deux enfants également, a quant à elle, travaillé dans le secteur du social et paramédical notamment auprès du jeune public.

Une assistante maternelle c'est quoi ?

C'est une personne qui éveille, accompagne les enfants dans l'acquisition de leurs différents apprentissages tout en respectant les rythmes, les âges, les besoins et le bien-être de chacun. Ceci bien sûr en étroite collaboration avec les parents. La professionnelle doit connaître les besoins et attentes des parents et proposer une mise en pratique la plus en adéquation avec leurs souhaits et les possibilités offertes par le métier. Il est très important d'instaurer un climat de confiance, une communication fluide et de bonnes transmissions afin que chacun suive correctement l'évolution de l'enfant.

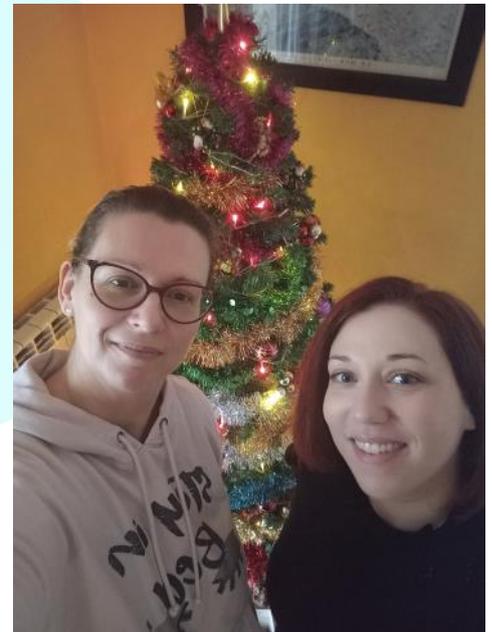
L'assistante maternelle se doit d'être douce, à l'écoute, patiente, attentive, proposer des activités afin de développer la créativité, la personnalité, apporter aussi des moments de rire et de détente tout en aidant l'enfant à découvrir l'environnement qui l'entoure et à créer des relations sociales. Elle a généralement la chance d'être l'un des premiers témoins de ses succès.

C'est un métier qui demande beaucoup d'organisation et d'énergie car les amplitudes horaires sont souvent très importantes mais les journées sont toutes différentes !

Passionnées par notre métier, nous apportons autant aux enfants qu'ils nous en apportent. En effet, même aux aurores, c'est toujours un plaisir d'ouvrir la porte et de voir des petits souriants et plein de vie contents d'arriver chez nounou ou tatie. De plus, il n'est pas rare que les parents aient une attention pour leur salariée à Noël, aux anniversaires ou lors d'une simple occasion qui se présente.

Une fois les enfants entrés à l'école maternelle, il est toujours agréable et touchant de voir que parents employeurs et enfants pensent à nous.

C'est un métier difficile mais très riche en émotions, joie, bienveillance et échanges et nous sommes heureuses de l'avoir choisi.



Lionel et Thiméo DEBUISSE



Nous sommes une entreprise de Peinture, spécialisée dans la remise en état des toitures et façades. (Lavage, réparation, traitement hydrofuge, peinture...)

Nous habitons à Saint-Sever de Saintonge depuis 2 ans, au 86 rue de Saintonge, et nous nous déplaçons sur les 2 Charentes.

Nous travaillons avec les agences immobilières et les particuliers qui veulent redonner de la dignité à leurs biens.

debuissier.services@gmail.com

06.63.08.16.17 - 06.17.74.39.90

<http://debuissierservices.wixsite.com/lioneldebuissier>

https://youtu.be/_fj8OLmpZzU



DU COTÉ DES ASSOCIATIONS

APE - Soirée Halloween

Le vendredi 21 octobre dernier, l'APE a organisé la traditionnelle soirée d'Halloween. Cette soirée marque le début des vacances scolaires de la Toussaint. De la musique, un bar, un snack, des bonbons et une décoration halloweenesque en ont fait un bel évènement. Les petits monstres sont venus nombreux accompagnés de leur terribles parents et ont contribué à la terrible ambiance de cette soirée.

Même si le bénévolat s'essouffle, cette soirée est l'occasion de créer des liens et de fédérer les parents d'élèves de l'école de Saint-Sever Rouffiac.



« Retrouvez les prochaines dates des manifestations de l'APE sur le calendrier en dernière page. »

COMITÉ des FÊTES

Bourse à l'enfance

La bourse à l'enfance s'est déroulée le 23 octobre sous un beau soleil. Malgré cela les visiteurs ne sont pas venus en nombre au grand dam des exposants.

Merci aux bénévoles pour leur présence et leur convivialité

Rendez vous l'année prochaine !

Arbre de Noël



Cet après-midi du 10 décembre, le Père Noël avait rendez-vous avec les enfants de Saint-Sever et de Rouffiac.

Il a distribué un jouet aux plus petits et pour les grands une place de cinéma a été offerte. Un goûter a clôturé cette visite. Les enfants sont repartis avec plein d'étoiles dans les yeux et pour d'autres des larmes (Il impressionne le Père-Noël!)

Le comité des fêtes remercie les municipalités de Saint-Sever et de Rouffiac pour leur soutien financier.

Les Goules Réjouies vous souhaite une bonne et festive année 2023

L'AG des AINÉS RURAUX



L'assemblée générale des aînés ruraux s'est déroulée le 7 janvier 2023.

De nombreux adhérents étaient présents ainsi que monsieur le maire et ses adjoints. Ils sont remerciés de leur présence.

Avant de débiter l'AG, l'équipe du bureau a procédé aux inscriptions des adhérents dont notamment de nouveaux venus de communes voisines.

Le président et les membres du bureau ont fait un rappel des activités suivi du bilan de l'année passée. Le calendrier des manifestations à venir a ensuite été détaillé.

En 2023, les activités proposées seront : repas, pétanque, voyage(s), activités diverses et restaurant, marche, belote, travaux manuels, sortie spectacle....

L'assemblée s'est terminée par le pot de l'amitié, préparé avec soins par le bureau, un grand merci à eux pour le temps qu'ils consacrent à nos aînés.

« C'est toujours un échange enrichissant de rencontrer et partager avec nos aînés ! »



Les membres du bureau, une équipe dynamique et souriante.



Au terme de son intervention, le Président Jean-Marie Barbaud a mis à l'honneur Madame Jacquet Jeanine secrétaire de l'association pour ses 20 ans de fidélité à ce poste.

L'USSS ST SEVER - Pétanque



Le mot du Président

La saison 2022 s'est achevée lors de notre dernier concours le 08 octobre.

Je tiens à remercier l'ensemble du bureau ainsi que les bénévoles pour leur dévouement au cours de cette année.

J'ai pu constater lors des concours une excellente ambiance, de la joie et de la bonne humeur sur le terrain ; il faut que celles-ci perdure.

Je vous donne donc rendez-vous le **21 janvier 2023 à partir de 14h30** à la salle des fêtes pour notre Assemblée Générale, suivi de la vente des cartes d'adhérents et d'un apéritif.

Le Président
Éric SAUTON



MON POKER CLUB

Au sein de l'association ce ne sont pas moins de 36 licenciés qui se rassemblent tous les mercredi soir à partir de 20 heures.

Pour intégrer l'association il faut être bien sûr être majeur et savoir qu'il ne s'agit pas d'un jeu d'argent, ouvert.

L'assemblée générale a eu lieu en septembre, 20 personnes étaient présentes.

Prochainement : un grand tournoi aura lieu à Saint-Sever à partir du 7 juillet au 9 juillet 2023.

Un grand merci à tous les membres du Poker Club pour leur participation au téléthon, très important au niveau national.



A tous, bravo pour cette association qui se porte bien, et fait du bien à notre commune.



A L'ÉCOLE - CR du conseil d'école du 15 novembre 2022



* Effectifs pour l'année scolaire 2022-2023

- PS 13 – MS 15 soit 28 élèves Mme LAGARDE
- GS 8 – CP 12 soit 20 élèves Mme LANDRIN
- CE1 9 – CE2 16 soit 24 élèves Mme LE BOSSÉ
- CM1 3 – CM2 16 soit 19 élèves Mme MORTON avec le lundi en jour de décharge assuré par Mme MATHIEU

Soit un total de 91 élèves cette année dont 11 hors communes.

Il y a 1 AESH pour 3 élèves : 12h mutualisées pour 2 élèves et 8h personnalisées pour 1 élève.

Des prévisions inquiétantes pour la rentrée 2023 . En effet, il y aura 16 départs de CM2 pour seulement 10 entrants. Mme MORTON et les maires des deux communes vont avoir un rendez-vous avec l'inspectrice à ce sujet. Il y a un risque de fermeture de classe.

Mme RESSOUCHE demande s'il est possible d'accepter une entrée à l'école pour des enfants de 2,5 ans ou une entrée en janvier. Mais cela ne peut pas se faire.

Les élections de parents d'élèves ont eu lieu le 7 octobre avec un taux de participation de 63,57 %. Il n'y a que 7 représentants de parents d'élèves élus car il n'y a pas d'autres volontaires.

* RASED

Il intervient à la demande des parents et/ou des enseignants. Les intervenants, peu nombreux, doivent répondre aux demandes de plusieurs écoles et rencontrent des problèmes pour le remboursement des frais de transport pour leur voiture personnelle. Cependant ils essaient de répondre présent la plupart du temps.

* Règlement Intérieur

Il a été accepté à l'unanimité.

* APC

Les séances ont lieu le soir après l'école les lundis et jeudis. Elles sont soumises à une autorisation parentale. Elles répondent aux besoins identifiés par l'enseignant. Les groupes constitués peuvent être hétérogènes.

Sur la 1^{ère} il y a eu 21 élèves soit 23 % et la même chose sur la 2^{ème} période. Il n'y a eu qu'un seul refus.

* Bilan des Évaluations Nationales CP et CE1

Ils s'agit de faire une synthèse des acquis et des faiblesses en Français et Mathématiques. Ces évaluations servent de point de repère pour l'action pédagogique.

En CP, 8 élèves ont un suivi normal, 2 sont plus lents mais suivent et 2 ont de très grosses difficultés.

En CE1, 2 Très bien, 1 bien, 4 moyens et 2 en très grande difficulté.

* Sécurité

Pendant les récréations, la surveillance est assurée par toutes les enseignantes. Elles interviennent à la demande des élèves.

L'accueil se fait de 8h35 à 8h45 le matin et de 13h35 à 13h45 le midi. L'accueil du matin se fait dans la salle de motricité pour les PS et MS, dans la cour pour les GS au CM2. Si des élèves ne mangent pas à la cantine, ils sont accompagnés vers les parents. L'ATSEM prépare les PS à la sieste. A 13h30, les élèves sortent par le portail. Il y a un cahier de suivi des accidents.

PPMS : 4 exercices sont à réalisés dans l'année scolaire : Incendie, Technologique-routier-ferroviaire, Attentat intrusion et Tempête. Le 30/09/2022 s'est déroulé l'exercice Incendie et un 2ème aura lieu avant la fin de l'année scolaire. 1 exercice Attentat intrusion a eu lieu avant Noël.

En cas d'accident technologique, il faut se calfeutrer. Lors d'un Attentat-Intrusion, il faut s'enfermer, se cacher, se barricader, faire silence, s'échapper. En Tempête, se mettre à l'abri, fermer portes et fenêtres. La CDA fournit les stocks d'eau et de pâtes de fruits.

CR du conseil d'école du 15 novembre 2022 (suite)

Mme MORTON réitère la demande sur la nécessité d'avoir un jeu de clé du portail blanc.

Le Plan d'intervention doit être visible. La mise en place d'une trousse de premiers secours dans chaque classe est proposée.

* Projet APQ

Il est mis en place en collaboration avec Paris 2024. Il s'agit de pratiquer 30 min d'activité physique quotidienne. Cela va être aménagé sur les temps de récréation par zonage d'activités courtes et simples avec des zones de jeux calmes également car il n'y a pas d'obligation. Sur les temps de classe avec des apprentissages simples.

* Démarche « Notre école, faisons la ensemble »

Réussite et bien-être des élèves en effaçant les disparités. Il s'agit aussi d'améliorer la réussite des élèves avec comme piste une meilleure concentration des élèves. Les modes d'action vont être étudiés.

* Programme PHARE

Il demande l'implication du personnel et des élèves ainsi que la sensibilisation des parents. Il va y avoir une plateforme mise en place et un suivi des impacts des différentes actions mises en place. Ces dernières se dérouleront tout au long de l'année scolaire. Il y aura un protocole de prise en charge du harcèlement. 10H par an du CP au CM2 de prévention. La charte d'engagement devra être obligatoirement signée. Les Cycles 2 et 3 sont concernés.

* Projets de classes et d'école

- Natation : à Aquarelle des GS aux CM2 .Du 23/01 au 03/02 pour les CE-CM et du 22/05 au 02/06 pour les GS-CP .Il s'agira de 7 à 8 séances consécutives. Il y aura un créneau le matin et un l'après-midi. Mme Morton remercie les 7 parents volontaires pour l'encadrement.

Les projets communs :

- Animation musicale : de la PS au CM2 effectuée par M et Mme Verger. 2 séances seront proposées : 28/11 pour CE-CM et le 09/12 pour PS jusqu'au CP.
- Journée particulière la veille des vacances de Noël : groupes hétérogènes sur différents ateliers.
- Cross de l'école le 07/04/2022.
- Carnaval le 21/02//2023.
- Prix des Incorruptibles pour amener les enfants à la lecture plaisir
- Zodyssée pour toute l'école le 06/06/2023
- Fête de l'École le 01/07/2023.

Les projets de classe :

- **PS-MS** : Théâtre Gallia « Dans les jupes de ma mère » : pièce poétique et bien adaptée ;
Semaine de la Maternelle du 3 au 6/04/2023.

- **GS-CP** :Lecture et écriture, Émotions, Tour du monde, Nature et Théâtre pour «Le Complexe du pingouin »

- **CE** : Droits et Devoirs de l'Enfant ; Permis Piéton.

- **CM** : Concours Académique de Calcul Mental ; Atol (activité sur l'attention), Projet Rugby en attente ; Projet Play Maths (jeux mathématiques en anglais) ; Rallye lecture ; Projets des explorateurs numériques ; Sécurité Routière.

* Activités Péri-Educatives

Les horaires restent inchangés.

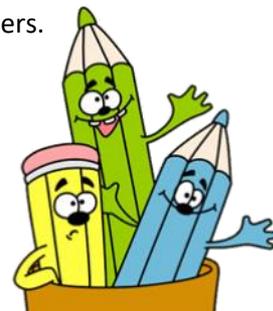
Le Service pour le bus est assuré par Mme Morgane GOSSI.

Les activités manuelles sont individuelles et collectives. Elles vont être calendaires avec Noël, la fête des parents. Le lundi soir est mis en place « Lire et faire lire » de 17h à 17h30 pour les PS, MS et GS. Les ATP ont lieu de 17h à 18h et les enfants choisissent les activités. En première période, il y a du skate.

Il y aura aussi une action collective appelée « les Menus de la cantine scolaire ».

Le départ de Mallauray est annoncé pour le 16/12/2022. La remplaçante n'est pas encore connue.

Il y a un travail en commun sur toute l'école.



CR du conseil d'école du 15 novembre 2022 (suite et fin)

* Bilan de la Coopérative Scolaire

Les recettes proviennent des subventions de l'APE, des cotisations des parents, des actions de l'école et de la subvention de la CDA pour la classe de découverte.

Au 31/1/2022 il y a 6 245,37 € Compte courant et livret inclus

* Intervention de l'APE

L'association a 7 083 €.

Pour l'année scolaire 2022-2023, les manifestations sont :

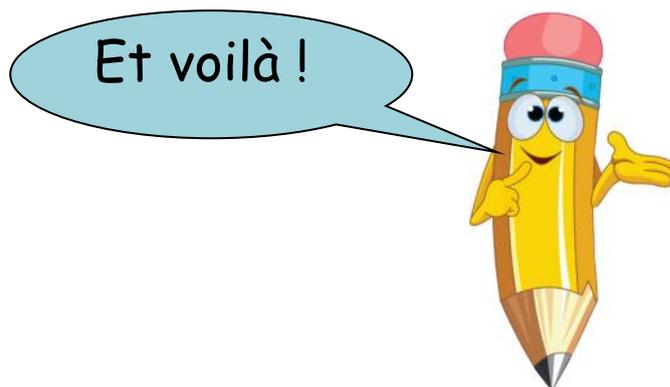
- Soirée Halloween 21/10/2022 : offrir une belle soirée aux enfants et fédérer de nouveaux parents.
- Vente de chocolats en cours
- Soirée de Printemps : 08/04/2023
- Chasse aux œufs : 10/04/2023
- Randonnée semi-nocturne : 13/05/2023
- Fête de l'école : 01/07/2023
- Pique-nique de fin d'année : 07/07/2023.

* Travaux

- Harmonisation des clôtures : ce sera réalisé par le SAS vers le 1^{er} trimestre 2023.
- Modification du grillage entre les deux cours pour que les élèves ne prennent pas appui sur le muret : ce sera fait en même temps que l'harmonisation des clôtures.
- Installation d'une nouvelle porte dans la halle de la classe de maternelle en remplacement de la porte en verre.
- Installation d'internet dans la classe de maternelle : à l'étude.
- Remplacement du rideau roulant extérieur de la classe de maternelle : devis en cours.
- Installation d'anti pince doigts (devis en cours).
- Installation de rideaux dans le couloir des GS-CP.
- Rideaux dans la salle de motricité : en effet le dortoir ne disposant que de 15 places, les MS dorment dans la salle de motricité. Cela permettrait à la fois une isolation par rapport à la lumière mais aussi par rapport à la chaleur.
- Installation de panneaux de rassemblement conformes : cela va être à l'étude.
- Installation de plan d'évacuation conformes dans les locaux (classes...) : cela va être à l'étude.
- Diminution du débit des lavabos des toilettes : problème de pression à résoudre.
- Installation d'un évier de service dans la classe de maternelle avec eau chaude et eau froide : problème du chauffe-eau pour eau chaude. Un évier de taille adulte est demandé en remplacement de celui qui est bancal.
- Prise pour le réfrigérateur dans le préfabriqué : cela va être installé. Eau chaude.

* Questions diverses

Pas de questions diverses



INTERVIEW - Jacques Châteaueux



Jacques Châteaueux,
né à Saint-Sever en
septembre 1931.

Jacques Châteaueux est né en 1931 dans le joli village de Chantemerle.

Ce village dans lequel sa famille a vécu tant de générations était un village prospère.

Cette prospérité était due à la présence des deux moulins de Courcoury et Saint Sever. A l'origine, pour aller sur la commune voisine la population de Saint Sever et alentours empruntait le gué situé derrière les moulins (*ne le cherchez pas, le fait qu'il ne soit plus utilisé depuis très longtemps l'a fait disparaître, laissant la nature s'installer*).

Jacques, aîné d'une fratrie de trois, est sorti de l'école à 14 ans. Il a naturellement trouvé sa place sur la ferme familiale. A cette époque les fermes de la commune pratiquaient la polyculture : principalement les vaches laitières et les céréales sans compter le nécessaire à la consommation : volailles, cochons et potager. Lui-même a conduit le troupeau paître dans les prairies basses (*en bordure de Charente*) situées dans la zone du « Florentin ».

Jacques a rencontré Simone au très populaire bal de Beillant, ils se sont mariés en 1956.



Il a vécu l'évolution de la commune et de la mécanisation.

Il peut vous raconter, qu'il a guidé son fidèle demi sang « Gamin » tractant un carrosse noir, harnaché et orné de dorures qu'on appelait corbillard. Ce corbillard menait les défunts à leur dernière demeure.



Jacques se souvient également de la machine à battre, les premières sont apparues pendant la guerre, tractées par une locomobile à vapeur. A la saison des moissons, cette machine à battre se déplaçait d'une ferme à l'autre, suivie des agriculteurs qui s'entraidaient, nourris sur



place, autour d'une joviale et belle tablée .

Cette machine fonctionnait grâce à une courroie actionnée par un tracteur, elle battait les gerbes de céréales préalablement fauchées dans les champs, pour en sortir le grain.

Même si Jacques a aimé travaillé avec des chevaux et des bœufs, il s'est tout de suite intéressé à la mécanique, sa première automobile fut une 2CV Citroën, dont la porte ouvrait à l'inverse des portes des véhicules actuels.

A 21 ans, il débuta la mécanique « Chez Prévost » dont les bâtiments, qui n'existent plus se situaient vers le N°3 de la rue de Saintonge.

Monsieur Prévost l'a formé à la vente en l'emmenant avec lui sur les foires. C'est ainsi que pendant environ 30 ans Jacques vendit du matériel dit de plaisance : tronçonneuses, motoculteurs puis tondeuses, sillonnant le département de la Charente Maritime d'abord dans un petit fourgon Renault, puis dans un C35.

Si vous croisez Jacques, vous

« il faut toujours être prudent vous dira-t-il »

verrez qu'il porte toujours un gant à la main droite. Il vous dira qu'il faut toujours être prudent avec le matériel. Lui qui le connaissait s'est gravement blessé avec une tronçonneuse.

Alors, même si le matériel a plus de sécurité qu'autrefois, il faut toujours être prudent vous dira-t-il.

Quelle richesse toute cette mémoire....

LA PAGE DES ARTISTES - L'atelier des Teurjous bitons



Création en Quilling

L'art du quilling, consiste à associer de fines bandes de papier enroulées sur elles-mêmes pour créer un dessin tout en relief et en texture.

(voir page de garde)



Danielle, Lucette, Monique, Claudie, Françoise, Roger, Dominique,

Proposée il y a quelques années par des membres du CCAS de Saint-Sever, cette activité a débuté en créant des objets pour le marché de Noël. Devenu l'Atelier pratique des Teurjous Bitons courant 2022, le groupe s'est élargi et accueille désormais plusieurs membres.

Claude, Ginette ...

- Broderie
- Gravure sur verre
- Origami
- Quilling
- Carte en 3D...



Nous pouvons réaliser vos décorations de table ou autre...

De 14h00 à 17h00
les mardis (1 semaine sur 2)
les jeudis (1 semaine sur 2)

L'Atelier Salle associative



Chaque semaine la salle associative devient le lieu de création, de rencontre et d'échange de notre sympathique groupe de créateurs où chacun et chacune apporte ses idées ou propose de nouvelles activités ou créations.

Les réalisations sont diverses et variées : broderie, gravure sur verre, origami, quilling, carte en 3d, ainsi que tous les objets du marché de Noël.

Le groupe est composé d'une dizaine de personnes dont un homme. Toute nouvelle candidature sera bienvenue.

Venez nous voir et participer, nos ateliers ont lieu dans la salle associative .

Toutes les petites mains ont du talent, les vôtres aussi ! Contact : 07.77.07.55.28



LE MONDE D'APRÈS - 6^{ème} rapport du GIEC

Le 14 septembre dernier la conférence des maires de la CDA accueillait à Fontduoue un des principaux auteurs du 6^{ème} rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) : Christophe CASSOU, géophysicien Directeur de recherche au CNRS. 195 pays ont approuvé ce document de 5000 pages élaboré bénévolement et en consensus par des centaines de scientifiques et experts engagés.

Le GIEC a été colauréat du prix Nobel de la Paix en 2007 pour ses efforts « pour accroître et diffuser les connaissances sur les changements climatiques ».

Le 4 avril 2022 ce rapport était sans appel :

La preuve est désormais irréfutable. Le changement climatique est une réalité, il est provoqué par l'activité humaine, se produit plus rapidement qu'on ne le pensait, et constitue une menace immense pour le monde.



- * Perte de récoltes et diminutions de la quantité de terres cultivables;
- * Inondations, sécheresses, tempêtes, incendies, pénurie d'eau;
- * Perturbation généralisée des éco systèmes partout dans le monde;
- * Intensification des risques sanitaires, impacts sur la santé physique et mentale.

=> les émissions mondiales de gaz à effet de serre devront baisser à partir de 2025, sans quoi il sera impossible de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C.

- sans un renforcement urgent des politiques climatiques actuelles, nous nous dirigeons vers un réchauffement de 3,2°C à la fin du siècle. S'adapter est possible, **à condition que le réchauffement climatique soit limité à 1,5 ou 2°C.**

=====

=> il est possible de réduire fortement nos émissions de GES en modifiant nos modes de vie, par exemple :

- Éviter les vols long-courrier ;
- Privilégier la marche, le vélo, les transports en commun, les mobilités électriques;
- Changer son alimentation pour un régime à base de végétaux ;
- Améliorer l'efficacité énergétique de son logement;
- Il y a urgence à sortir des énergies fossiles;
- Il est impératif de consommer moins d'énergie pour un même usage;
- Décarboner l'industrie est possible, à condition de choix politiques permettant une véritable transformation du secteur.

Une action politique forte est indispensable pour effectuer ces transitions : il est nécessaire de proposer des aides et des options aux individus et aux entreprises pour les accompagner dans ces changements d'habitudes de mobilité.



Présentation du rapport du GIEC
Conférence des maires
le 14 septembre 2022

ANIMONS LA SANTÉ EN SAINTONGE

Notre association :

Partant du constat que l'on rencontrait tous les mêmes problématiques dans nos patientèles mais sous des angles différents, nous avons souhaité unir nos approches pluridisciplinaires.

Individuellement, il est parfois difficile de faire de la prévention (manque de temps, baisse de motivation...). Aussi cette mutualisation nous permet de se retrouver, d'échanger entre professionnels et de nous mobiliser autour de projets communs. Ceci enrichi nos pratiques face à une population intéressée et en demande.

Nous avons débuté en douceur le temps que tout le monde trouve ses marques et que les projets prennent forme, mais nous sommes très motivés de partager avec vous des moments d'échange. N'hésitez pas à nous faire remonter vos souhaits, envies et besoins.

Nos moyens :

Une maison de santé pluridisciplinaire + Un médecin + Une diététicienne + Un cabinet Infirmier + Des municipalités engagées + Des patients motivés et intéressés = UNE ASSOCIATION « Animons la santé en Saintonge »



NOTRE PROGRAMME

- Octobre :** octobre rose et les cancers féminins
- Novembre :** mois sans tabac et novembre/ les cancers masculins
- Décembre :** initiation aux premiers secours (geste et pratique)
- Janvier :** Dry January ... ou en suis-je avec ma consommation d'alcool ?
- Février :** Le sommeil
- Mars :** Le surpoids et l'obésité, des conseils pour mieux gérer son alimentation
- Avril :** La santé au travail
- Mai :** L'hypertension artérielle



Nos Actions :

Nous proposons chaque mois une campagne d'affichage dans le hall d'entrée et dans la salle d'attente en lien avec les campagnes de prévention nationales ou avec les problématiques rencontrées.

Des groupes de parole autour de thèmes de santé, en invitant des personnes ressources dans ce domaine ou sous forme de témoignage de vie de patients volontaires.

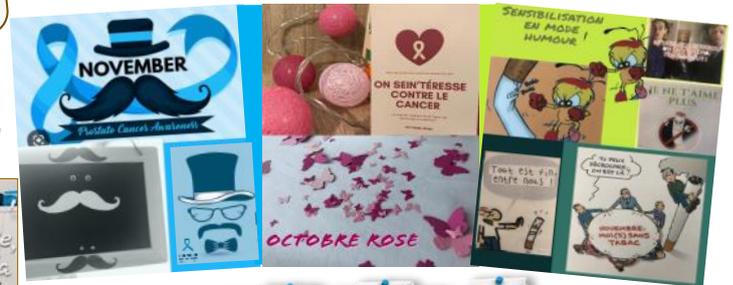
Des ateliers pratiques et pédagogiques tel que « mieux utiliser son appareil de prise de tension à domicile », « initiation aux premiers secours »...

Des moments de partage et de convivialité, projet d'un apéro dry en janvier. (Dry January)

Une boîte à idée qui permet de recueillir des demandes, des idées...

Une page Facebook de l'association.

Formation aux gestes qui sauvent



Contact:

Adresse: 119 rue de Saintonge, 17800 Saint-Sever de Saintonge Tel : 0607344717

mail : animons.la.sante.saintonge@gmail.com

Facebook : Animons la santé en Saintonge.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

COORDINATION SÉCURITÉ ROUTIÈRE/Préfet de la Charente Maritime

La politique départementale de sécurité routière mobilise de nombreux services de l'État, l'autorité judiciaire mais aussi les collectivités territoriales et les associations. Son pilotage relève du préfet et, par délégation, de la direction de cabinet assurant la mission et chef de projet départemental.

L'ensemble de la missions sécurité routière comprend :

- la coordination sécurité routière,
- l'observatoire départemental de la sécurité routière.

Les orientations d'action en Charente-Maritime portent sur :

- le risque routier professionnel
- la conduite après usage de substances psychoactives
- les jeunes
- les seniors
- les usagers vulnérables (piéton, cycliste, deux roues motorisées)

Votre contact : **Coordination Sécurité Routière**

DDMT 17

89 avenue des Cordeliers

CS 800000

17018 La Rochelle cedex 1

05 16 49 61 66

ddtm-securite-routiere@charente-maritime.gouv.fr



L'accidentalité en Charente-Maritime

Principales causes d'accidents mortels :

- L'alcool est et/ou les stupéfiants
- L'inattention
- La vitesse excessive où inadaptée
- Les dépassements et changements de file
- Les malaises/somnolence-fatigue

Catégories d'usagers

- La majorité des tués sont :
- des usagers de véhicules léger
 - des usagers vulnérables, bien qu'ils occupent une faible part du trafic

LA BA17 RECHERCHE DES BÉNÉVOLES



Banque Alimentaire
de Charente-Maritime

Robert Gaillard, Président de la BA 17 rappelle que l'association est composée de plus 80 bénévoles et de 10 salariés, et qu'elle s'adresse à près de 70 partenaires sous convention. (Associations, CCAS, Epicerie Sociale) pour lesquels elle distribue 2015 tonnes de produits alimentaires par an destinés à près de 16000 bénéficiaires.

La prochaine collecte de printemps ne pourra être un succès que grâce à la mobilisation de bénévoles. C'est pourquoi, la Banque alimentaire recherche ardemment des volontaires pour assurer les collectes dans de bonnes conditions.

Elle compte sur votre soutien et votre aide leur est précieuse :
pour la faire connaître auprès des administrés,
pour relayer la recherche de bénévoles.

La BA17 accueille toutes les personnes de bonne volonté pour l'aider ponctuellement au printemps et à l'automne, ou plus si disponibilité.

Contact : collecte@banquealimentaire17.org

76 tonnes collectées
dans les magasins de Charente Maritime
(meilleures collectes sur les 6 dernières années)



Jim JOBLET, votre conseiller numérique

La Communauté d'Agglomération de Saintes a recruté deux conseillers numériques afin d'accompagner les habitants dans l'utilisation des outils numériques.

Le conseiller numérique a pour mission d'accompagner les habitants du territoire dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme:



-  - Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
-  - Naviguer sur Internet
-  - Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
-  - Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
-  - Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
-  - Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique
-  - Apprendre les bases du traitement de texte



Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

Jim JOBLET

06.37.13.16.73

J.joblet@agglo-saintes.fr

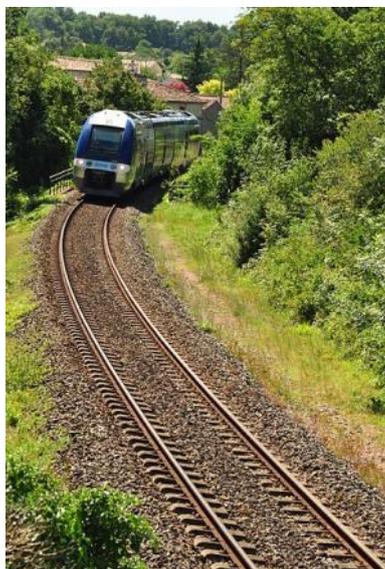
(Corme-Royal, Pisany, Luchat, La Clisse, Pessines, Varzay, Chermignac, Ecurat. Saint-Georges-des-Coteaux, Thénac. Préguiillac, Les Gonds, Courcoury, La Jard, Colombiers, Montils, Rouffiac, **Saint-Sever-de-Saintonge**.)

- ◆ Le conseiller Numérique organisera et animera des ateliers individuels (sur rendez-vous) ou collectifs de formation au numérique.
- ◆ Les permanences seront gratuites et sur rendez-vous à compter du mois d'octobre.
- ◆ L'usager pourra se rendre dans la permanence de sa commune ou toutes autres de son choix en fonction de ses disponibilités.



www.agglo-saintes.fr

HORAIRES TRAIN Saint-Sever de Saintonge - Saintes



Matin:

- Départ 7 h 37 de Saint-Sever Beillant
- Arrivée 7 h 44 à Saintes Gare
Correspondance par ligne BUSS A direction Coteaux 7 h 55 ou 8 h 10

Soir:

- Départ 18 h 00 de Saintes Gare
- Arrivée 18 h 09 à Saint-Sever Beillant
Départ ligne Buss A depuis Coteaux vers Gare de Saintes 17 h 05 arrivée 17 h 39
ou depuis Coteaux vers Gare de Saintes 17 h 20 arrivée 17 h 54



Mairie
de
Saint-Sever de Saintonge

59, Rue de Saintonge 17800

Tél. / répondeur : 09 77 08 17 65

Tél. / Fax: 05 46 91 02 65

Messagerie : mairie@stsever17.fr

BOIS COUPÉ À BEILLANT :

Si quelqu'un est intéressé pour récupérer le reste de bois à la sortie de Beillant, veuillez vous adresser à la Mairie de Saint-Sever.



Etat Civil

Liste État-Civil pour l'année 2022 :

9 Naissances :

Eliott COUTURIER né le 08 février 2022

Chloé BRUGGEMAN née le 18 mars 2022

Luca DUPLESSIS né le 05 août 2022

Éliott LAMY MOREAU né le 17 août 2022

Gabin BERTON né le 24 septembre 2022

Maël TEXIER né le 17 novembre 2022

Ella PAILLER née le 23 novembre 2022

Sasha HAUQUIER né le 28 novembre 2022

Kamila TEXIER née le 07 décembre 2022

1 PACS :

Claire PERROT et Loïc DENAT le 29 décembre 2022

3 Mariages :

Anaïs REUBRECHT et Morgane SARRAGOT le 09 juillet 2022

Anthony TERRIERE et Elise KNAAP le 23 juillet 2022

Christophe CHEVRIER et Anne-Marie SIMONNET le 12 août 2022

2 décès :

François GIRAUD le 15 mai 2022

Harry VANDEN MAAGDENBERG le 12 septembre 2022

Calendrier des manifestations du 1^{er} semestre 2023

DATES	ÉVÈNEMENTS	ORGANISÉ PAR
Samedi 21 janvier	Assemblée Générale	USSS Pétanque
Dimanche 29 janvier	Concours de belote	Comité des fêtes
Samedi 18 février	Repas Choucroute	Aînés Ruraux
Samedi 25 février	Repas Paëlla	Comité des Fêtes
Vendredi 17 mars	Soirée de Printemps	APE St Sever – Rouffiac
Samedi 18 mars	Concours Tête à tête (Adhérents)	USSS Pétanque
Samedi 25 mars	Repas Entrecôtes	Comité des Fêtes
Dimanche 02 avril	Tournoi	Mon Poker Club
Lundi 10 avril	Chasse aux œufs de Pâques	APE St Sever – Rouffiac
Samedi 15 avril	Concours Doublette mêlée (Adhérents)	USSS Pétanque
Samedi 22 avril	Concours de pétanque + repas	Aînés Ruraux
Samedi 01 mai	Concours de Pétanque du Brin d'aillet 20 ans du Club	USSS Pétanque
Samedi 13 mai	Randonnée pédestre	APE St Sever – Rouffiac
Samedi 03 juin	Concours Doublette (Adhérents)	USSS Pétanque
Samedi 17 juin	Repas Entrecôte - Frites	Aînés Ruraux
Samedi 24 juin	Concours Doublette semi-nocturne (sur invitation)	USSS Pétanque



Bulletin d'Informations Communales

Siège : Mairie de Saint-Sever de Saintonge

L'équipe rédactionnelle

Lucette BARBAUD – Aline BIDARD – Brigitte LECLERC – Dominique MONDIN

Jean-Pierre PEQUIGNOT – Karine RESSOUCHE – Nathalie TRICOIRE

Dépôt légal janvier 2023



Tirage : 300 exemplaires

Document imprimé sur papier recyclé